



RARE EARTH ELEMENTS FUND

**Rapport annuel
31 décembre 2023**

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60
www.caceis.com

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du fonds	3
Intervenants dans la vie du fonds	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments	5
Performances	6
Rémunérations	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire	9
Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière.....	10
Rare Earth Elements Fund (CHF)	11
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels.....	20

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse relevant du genre «autres fonds en placements traditionnels» subdivisé en compartiment suivant :

- Rare Earth Elements Fund (CHF)

Direction

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise
Place Saint-François 14
CH-1003 Lausanne

CACEIS (Switzerland) SA**Conseil d'administration :**

Thies Clemenz	Président
Yvar Mentha	Administrateur vice-président
Jacques Bourachot	Administrateur
Philippe Durand	Administrateur (jusqu'au 16.11.2023)
Marc-André Poirier	Administrateur
Jean-Pierre Valentini	Administrateur

Direction :

Oscar Garcia	Directeur Général
Claude Marchal	Sous-directeur
Lionel Bauer	Sous-directeur

Gestionnaire mandaté :

Active Niche SA
Avenue de la Gare 1,
1003 Lausanne

Banque dépositaire :

Banque Cantonale Vaudoise
Place Saint-François 14
CH-1003 Lausanne

Société d'audit :

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6, 1211 Genève

Le Rare Earth Elements Fund est un fonds de placement de droit suisse relevant de la catégorie "Autres fonds en placements traditionnels" au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le contrat de fonds a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, à Nyon, en sa qualité de direction du fonds, avec l'approbation de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, en sa qualité de banque dépositaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (ci-après la FINMA) et approuvé la première fois par cette dernière en date du 31 mars 2010.

Le fonds est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Performances

	Lancement	2022	2023	Depuis le lancement ¹
Rare Earth Elements Fund (CHF)	02.07.10	-23.85%	-27.53%	49.50%

¹ Jusqu'au 31.12.2023

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations

Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger	au maximum 2.00% de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur du fonds	au maximum 0.50% de la valeur nette d'inventaire

Rémunérations et frais à la charge de la fortune du compartiment (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion (Calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments)	p.a. 1.80% au maximum
--	---------------------------------

Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du compartiment.

Commission de la banque dépositaire
(Calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments)

- tranche jusqu'à CHF 20'000'000.-	p.a. 0.15%
- tranche dès CHF 20'000'001.-	p.a. 0.10%

Commission de performance, selon le principe du «High-Watermark»	20.00% de la performance réalisée au-dessus du «hurdle rate» (10% par an)
--	---

Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation	0.50% de la valeur nette d'inventaire
--	---

Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite le compartiment d'une commission de 0.50% au maximum du montant brut distribué.

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge du fonds

Commission de gestion	1.80%
-----------------------	--------------

Commission de la banque dépositaire

- tranche jusqu'à CHF 20'000'000.-	0.15%
- tranche dès CHF 20'000'001.-	0.10%

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

Dans le cadre de la commercialisation, des commissions d'état sont versées aux distributeurs et partenaires de distribution et des rétrocessions sont versées à des investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de fonds pour des tiers sous l'aspect économique.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune du fonds est investie ne peut dépasser 5 % au maximum en tenant compte d'éventuels rétrocessions et rabais.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.

Les placements négociés en bourse ou sur un marché réglementé, ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible, doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le chapitre précédent.

La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Elle est arrondie à CHF 0.10.

Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière

En date du 30 juin 2023, CACEIS (Switzerland) SA, en qualité de direction des fonds contractuels de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Rare Earth Elements Fund (les «Fonds») et Banque Cantonale Vaudoise, en qualité de banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré:

1. Modifications du contrat de fonds de placement

§ 1 – Dénomination, société et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune

- Fusion de Dolefin SA (gestionnaire de fortune des Fonds) avec Active Niche Funds SA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023

La fusion avec Active Niche Funds SA permettra de dégager une synergie des expertises mutuelles et offrira aux investisseurs un accès à une gamme élargie et attrayante de produits de la même entreprise.

L'ancienne équipe de Dolefin SA continuera à fournir tous les produits et services actuels depuis ses bureaux de Nyon, comme elle l'a fait jusqu'à présent.

Par conséquent, le nouveau gestionnaire de fortune des Fonds sera Active Niche Funds SA et en conséquence la documentation des Fonds est modifiée pour refléter ce changement.

Pour les porteurs de parts des Fonds, cette opération s'effectuera sans frais.

2. Modifications du prospectus

Les données relatives au Total Expense Ratio ont été mises à jour.

Compte de fortune

(Valeur vénale)	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	28'883'393.21	49'126'896.03
Instruments financiers dérivés	90'587.12	232'449.36
Avoirs en banque		
à vue	966'155.70	503'190.43
Autres actifs	5.59	0.00
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	29'940'141.62	49'862'535.82
Engagements en banque	-179.30	0.00
Autres engagements	-161'736.65	-249'462.08
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	29'778'225.67	49'613'073.74

Variation de la fortune nette

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	49'613'073.74	65'620'214.16
Solde des mouvements de parts	-7'714'235.66	-353'064.10
Résultat total	-12'120'612.41	-15'654'076.32
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	29'778'225.67	49'613'073.74

Evolution du nombre de parts

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
Situation en début de période comptable	240'537	242'235
Parts émises	24'391	8'863
Parts rachetées	65'676	10'561
Situation à la fin de la période comptable	199'252	240'537
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	CHF 149.50	206.30

Compte de résultats	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation	666'926.72	907'730.66
Revenus des avoirs		
à vue	15.97	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-9'434.68	-8'975.86
Total des revenus	657'508.01	898'754.80
Charges		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-119'005.59	-169'073.20
à la banque dépositaire	-49'668.44	-66'357.63
au gestionnaire	-595'028.10	-845'365.85
Frais de révision	-11'847.00	-11'847.00
Intérêts négatifs	0.00	-1'126.48
Intérêts passifs	-9'849.06	-3'423.81
Autres charges	-5'928.03	-6'738.64
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	188'986.22	255'443.02
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	29'917.82	7'968.64
Total des charges	-572'422.18	-840'520.95
Résultat net	85'085.83	58'233.85
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	2'538'367.46	5'930'657.34
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-188'986.22	-255'443.02
Commissions sur la performance	0.00	-796'288.46
Résultat réalisé	2'434'467.07	4'937'159.71
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-14'555'079.48	-20'591'236.03
Résultat total	-12'120'612.41	-15'654'076.32
Utilisation du résultat		
	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
Résultat net	85'085.83	58'233.85
Report de l'exercice précédent	58'233.85	0.00
Résultat disponible pour être réparti	143'319.68	58'233.85
Report à nouveau	143'319.68	58'233.85
TER en % :	1.98	3.36
<i>dont la commission pour la performance en %</i>	<i>0.00</i>	<i>1.41</i>

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs							
Actions et autres titres de participations							
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	25'000	0	10'000	15'000	214.30	400'898.87	1.34
<i>Danemark</i>						400'898.87	1.34
Couronne Danoise						400'898.87	1.34
HYDROGENPRO - REGISTERED SHS NEL ASA	100'000 1'500'000	0 0	0 0	100'000 1'500'000	16.48 6.89	136'573.12 856'482.55	0.46 2.86
<i>Norvège</i>						993'055.67	3.32
Couronne Norvégienne						993'055.67	3.32
ALLKEM LIMITED	0	50'000	0	50'000	9.83	282'258.05	0.94
ARAFURA RARE EARTHS LIMITED	20'000'000	0	10'000'000	10'000'000	0.17	947'560.07	3.16
ARGENT MINERALS LTD	30'000'000	0	0	30'000'000	0.01	155'055.28	0.52
AUSTRALIAN STRATEGIC MATERIALS LTD	700'000	300'000	0	1'000'000	1.27	729'334.12	2.44
BOAB METALS LTD	2'000'000	0	0	2'000'000	0.17	189'512.01	0.63
ENERGY TRANSITION MINERALS L	25'000'000	0	0	25'000'000	0.04	559'921.86	1.87
LYNAS RARE EARTHS LTD	850'000	0	500'000	350'000	7.16	1'439'142.75	4.81
NORTHERN MINERALS LTD	20'750'000	0	0	20'750'000	0.03	357'488.57	1.19
SOUTH 32 LTD	400'000	0	0	400'000	3.33	764'939.40	2.55
<i>Australie</i>						5'425'212.11	18.11
Dollar Australien						5'425'212.11	18.11
5N PLUS INC	600'000	0	100'000	500'000	3.78	1'206'325.00	4.03
IVANHOE MINES LTD	550'000	0	100'000	450'000	12.85	3'690'780.07	12.33
LARGO INC	260'000	40'000	100'000	200'000	3.05	389'342.99	1.30
LEADING EDGE MATERIALS	1'577'500	0	0	1'577'500	0.15	145'995.64	0.49
MASON GRAPHITE INC	2'000'000	0	2'000'000	0	0.00	0.00	0.00
MASON RESOURCES --- REGISTERED SHS	0	1'972'500	0	1'972'500	0.22	270'681.14	0.90
NEO PERFORMANCE MATERIALS INC	375'000	25'000	100'000	300'000	7.63	1'460'993.62	4.88
NIOBAY METALS	2'000'000	0	0	2'000'000	0.06	76'592.06	0.26
PLATINUM GROUP METAL- REGISTERED SHS	1'025'000	0	0	1'025'000	1.50	981'335.82	3.28
SHERRITT INTERNATIONAL	2'500'000	0	0	2'500'000	0.30	470'722.06	1.57
<i>Canada</i>						8'692'768.40	29.04
Dollar Canadien						8'692'768.40	29.04
ALUMINUM CORPORATION OF CHINA - H-	1'000'000	0	0	1'000'000	3.90	420'349.53	1.40
CMOC GROUP LIMITED	4'001'000	1'599'000	600'000	5'000'000	4.27	2'301'144.25	7.69
<i>Chine</i>						2'721'493.78	9.09
CHINA RARE EARTH HOLDINGS LTD	45'000'000	0	9'000'000	36'000'000	0.33	1'280'449.35	4.28
<i>Îles Caïmans</i>						1'280'449.35	4.28
Dollar de Hong Kong						4'001'943.13	13.37
ERAMET SA	20'000	0	7'000	13'000	71.50	864'156.15	2.89
PLASTIC OMNIUM SA	80'000	20'000	0	100'000	12.00	1'115'640.00	3.73
<i>France</i>						1'979'796.15	6.62
Euro						1'979'796.15	6.62

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Actions et autres titres de participations							
SYLVANIA PLATINUM LTD	4'000'000	0	350'000	3'650'000	0.76	2'976'155.79	9.94
<i>Bermudes</i>						2'976'155.79	9.94
MKANGO RESOURCES LTD	2'389'125	0	0	2'389'125	0.12	294'771.79	0.98
<i>Canada</i>						294'771.79	0.98
ITM POWER PLC	0	250'000	0	250'000	0.59	159'321.97	0.53
JUBILEE PLATINUM PLC	8'000'000	0	0	8'000'000	0.06	553'603.60	1.85
<i>Royaume-Uni</i>						712'925.57	2.38
Livre Sterling						3'983'853.15	13.30
DOWA HOLDINGS CO LTD	40'000	0	20'000	20'000	5'152.00	615'129.42	2.05
SOJITZ CORP	200'000	0	100'000	100'000	3'185.00	1'901'385.09	6.35
<i>Japon</i>						2'516'514.51	8.40
Yen Japonais						2'516'514.51	8.40
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	0	2'500	0	2'500	163.26	48'434.73	0.16
<i>Chine</i>						48'434.73	0.16
Yuan Renminbi						48'434.73	0.16
Valeurs mobilières négociées en bourse						28'042'476.72	93.66
GREAT WESTERN MINERALS	8'000'000	0	0	8'000'000	0.00	6.79	0.00
MALAGA INC	1'300'000	0	0	1'300'000	0.00	1.10	0.00
PACIFIC WILDCAT RESOURCES CORP	443'000	0	0	443'000	0.00	37.28	0.00
QUEST RARE MINERALS	3'572'500	0	0	3'572'500	0.02	40'590.47	0.14
TREVALI MINING CORP	750'000	0	0	750'000	0.00	0.00	0.00
<i>Canada</i>						40'635.64	0.14
Dollar Canadien						40'635.47	0.14
SOUTH MANGANESE - REGISTERED SHS	30'000'000	0	0	30'000'000	0.25	800'280.85	2.67
<i>Bermudes</i>						800'280.85	2.67
Dollar de Hong Kong						800'280.85	2.67
WOLF MINERALS	640	0	0	640	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Livre Sterling						0.00	0.00
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						840'916.49	2.81
Actions et autres titres de participations						28'883'393.21	96.47
Actions et autres titres de participations						28'883'393.21	96.47
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs						28'883'393.21	96.47

Inventaire de la fortune

Désignation	Echéance	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Instruments Financiers Dérivés								
Options								
NEL ASA CALL	MAR 15.980 17.03.23	17.03.23	0	5'000	5'000	0	0.00	0.00
NEL ASA CALL	MAR 15.990 17.03.23	17.03.23	5'000	0	5'000	0	0.00	0.00
Couronne Norvégienne							0.00	0.00
Options							0.00	0.00
	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale CHF	en %	
Contrat de change à terme¹								
	14.02.24	2'561'130.50	CHF	23'000'000.00	HKD	90'587.12	0.30	
	14.12.23	2'648'026.80	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	14.11.23	2'551'810.90	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	25.09.23	3'783'234.00	AUD	2'000'000.00	GBP	0.00	0.00	
	25.09.23	2'396'380.80	CHF	22'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	14.08.23	2'628'350.30	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	14.08.23	2'628'350.30	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	24.07.23	1'000'000.00	GBP	1'864'737.00	AUD	0.00	0.00	
	24.07.23	2'504'920.00	CHF	22'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	24.07.23	5'592'126.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00	
	24.07.23	2'504'920.00	CHF	22'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	24.07.23	5'592'126.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00	
	24.07.23	1'000'000.00	GBP	1'864'737.00	AUD	0.00	0.00	
	13.06.23	2'635'317.00	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	13.06.23	2'637'686.00	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	13.06.23	23'000'000.00	HKD	2'637'686.00	CHF	0.00	0.00	
	23.05.23	5'228'079.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00	
	22.05.23	2'579'440.60	CHF	22'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	17.03.23	2'598'347.40	CHF	22'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
	23.02.23	5'425'482.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00	
	17.01.23	2'511'200.00	CHF	20'000'000.00	HKD	0.00	0.00	
Contrat de change à terme							90'587.12	0.30
Instruments Financiers Dérivés							90'587.12	0.30

¹ Cocontractant des opérations OTC: BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Désignation	Valeur vénale CHF	en %
Avoirs en banque		
à vue	966'155.70	3.23
Avoirs en banque	966'155.70	3.23

Engagements en banque	-179.30	0.00
------------------------------	----------------	-------------

Cours de change

1 AUD	=	CHF	0.57428
1 CAD	=	CHF	0.63827
1 CNY	=	CHF	0.11867
1 DKK	=	CHF	0.12472
1 EUR	=	CHF	0.92970
1 GBP	=	CHF	1.07288
1 HKD	=	CHF	0.10778
1 JPY	=	CHF	0.00597
1 NOK	=	CHF	0.08287
1 USD	=	CHF	0.84162

Risques sur instruments dérivés selon l'approche Commitment II

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Engagements total brut résultant de dérivés	8.30	2'470'543.38
Engagements total net résultant de dérivés	0.00	0.00
Engagement de prêts de valeurs mobilières et d'opération de pension	0.00	0.00

Informations des années précédentes

Date	Devise	Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu net par part
31.12.21	CHF	270.90	242'235	65'620'214.16	0.00
31.12.22	CHF	206.30	240'537	49'613'073.74	0.00
31.12.23	CHF	149.50	199'252	29'778'225.67	0.00



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de Rare Earth Elements Fund

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placements Rare Earth Elements Fund avec le compartiment suivant :

- Rare Earth Elements Fund (CHF)

comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 29 avril 2024

Annexe : Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)